

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire
Lundi 10 janvier 2022 à 19 heures.

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Madame CALIXTE, Monsieur DREUX Bruno (donne pouvoir à Monsieur GUYON), Madame WIELGOSIK Aurore (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT).

Secrétaire de séance : Monsieur RICAULT

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire adresse tous ses meilleurs vœux aux élus pour cette nouvelle année.

01) Installation d'une nouvelle conseillère municipale et intégration dans les différentes commissions

Monsieur le Maire informe les élus de la démission de Monsieur Fabrice THUSY, conseiller municipal.

Ce dernier est donc remplacé par Madame Rodeline CALIXTE.

Monsieur le Maire propose d'intégrer Madame CALIXTE dans les différentes commissions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **procède** à la nomination des membres des Commissions selon le tableau annexé.

FINANCES	TRAVAUX, VOIRIE ET CHEMINS, CIMETIERE	URBANISME ENVIRONNEMENT	SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET JEUNESSE
Président : JACQUET David	Président : JACQUET David	Président : JACQUET David	Président : JACQUET David
Adjoint : MUGNER Céline	Adjoint : DAUDIN René	Adjoint: DAUDIN René	Adjoint: CHEVOLOT Laurence
Membres: MATTIA-TALBOT Myriam	Membres: MATTIA-TALBOT Myriam	Membres: CHARON Yveline	Membres: CALIXTE Rodeline
DAUDIN René	PEREIRA Rogério	GUYON Laurent	RICAULT François
GUYON Laurent	DREUX Bruno	WIELGOZIK Aurore	ALBRECHT Carmen
CHEVOLOT Laurence	BAILLON Yannick	DREUX Bruno	WIELGOZIK Aurore
GUDIN Pascal	GUYON Laurent	MATTIA-TALBOT Myriam	HUGUET Catherine
CLEMENT Annick	GUDIN Pascal	GUDIN Pascal	
	LE METTE Philippe	LE METTE Philippe	

CULTURE, FETES & CEREMONIES ET ASSOCIATIONS CULTURELLES	COMMUNICATION	PERSONNEL	SPORT, ASSOCIATIONS SPORTIVES
Président : JACQUET David	Président : JACQUET David	Président : JACQUET David	Président : JACQUET David
Adjoint : DREUX Bruno	Adjoint : CHEVOLOT Laurence	Adjoint : MATTIA-TALBOT Myriam	Adjoint : MUGNER Céline
Membres: RICAULT François BLANVILLAIN Anita GUYON Laurent WIELGOZIK Aurore BAILLON Yannick CLEMENT Annick	Membres: CHARON Yveline RICAULT François WIELGOZIK Aurore CLEMENT Annick MUGNER Céline	Membres : CHARON Yveline DAUDIN René GUYON Laurent HUGUET Catherine LE METTE Philippe BLANVILLAIN Anita	Membres : RICAULT François PEREIRA Rogério CHEVOLOT Laurence CLEMENT Annick

C.C.A.S.ET AFFAIRES FAMILIALES, SOCIALES ET PETITE ENFANCE	CAO et DSP Eau potable	SÉCURITÉ ET CITOYENNETE	COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Président : JACQUET David	Président : JACQUET David	Président : JACQUET David	Président : JACQUET David
Adjoint : CHARON Yveline		Adjoint : GUYON Laurent	Adjoint : GUYON Laurent
Membres : ALBRECHT Carmen BLANVILLAIN Anita DREUX Bruno HUGUET Catherine	Titulaires : CHARON Yveline MATTIA-TALBOT Myriam DAUDIN René MATTIA-TALBOT Myriam DAUDIN René	Membres : DAUDIN René MUGNER Céline CHARON Yveline WIELGOZIK Aurore RICAULT François HUGUET Catherine CHEVOLOT Laurence CALIXTE Rodeline	Membres : CHARON Yveline MATTIA-TALBOT Myriam PEREIRA Rogério DAUDIN René CALIXTE Rodeline GUDIN Pascal
	suppléants DREUX Bruno GUDIN Pascal LE METTE Philippe		

02) Projet City stade : demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un city stade. Celui-ci serait implanté derrière le gymnase sis Mail Ouest.

Le coût estimatif du projet s'élève à 62 197,00€ HT soit 74 636,40€ TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet d'implantation d'un city stade.
- **sollicite** une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du volet 3 (15%).
- **sollicite** une subvention auprès la Région Centre Val de Loire dans le cadre du C.R.S.T du Pays Loire Beauce (20%).
- **sollicite** une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (10%).
- **sollicite** une subvention auprès de l'agence Nationale du Sport (35%).

03) Vidéoprotection : demande de subvention

La commune d'Artenay a pour projet la fourniture et la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire présente un devis estimatif d'un montant de 141 990,48€ H.T. pour l'installation de caméras, auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 860€ H.T.

Monsieur le maire expose le plan de financement de l'opération :

DEPENSES

Maîtrise d'œuvre 8 860€ H.T.

Travaux mise en place caméras 141 990,48 € H.T.

TOTAL DES DEPENSES 150 850,48 € H.T.

RECETTES

Département 50% : 75 425,24€

Etat (FIPD) 30% : 45 255,14€

Autofinancement 20% : 30 170,10€

TOTAL DES RECETTES 150 850,48€

Afin de mener à bien ce projet, la commune d'Artenay peut solliciter des subventions auprès du Département dans le cadre du volet 3 ainsi que de l'état dans le cadre du FIPD.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le plan de financement.
- **autorise** le maire à lancer la consultation auprès des entreprises.
- **sollicite** une subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3.
- **sollicite** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD.
- **sollicite** le préfinancement de l'opération.

04) Dénomination place du souvenir

Suite à une demande des membres de la FNACA, ces derniers souhaiteraient la pose d'une plaque de rue en hommage aux anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la pose de la plaque de rue avec la mention « Place du souvenir hommage aux combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie – Cessez le feu 19 mars 1962 »

L'inauguration de la plaque de rue aura lieu lors de la cérémonie du 19 mars.

Les membres de la FNACA ont proposé de l'installer rue de Verdun. Le maire souhaite revoir l'emplacement de la plaque.

05) Lotissement Rue Marcel Girault

Monsieur le Maire présente le plan du nouveau lotissement Rue Marcel Girault.

Celui-ci comprend 14 lots et 1 îlot de 6 logements.

06) Travaux de rénovation Local Jeunes

Monsieur le Maire informe les élus des différents montants des travaux à réaliser au Local Jeunes :

- Chaudière gaz : 11 000€
- Électricité : 3 000€

- Chalet : 4 662€
- Dalle : 1 200€
- Toiture : 21 000€
- Menuiserie : 11 883€
- Incendie : 1 395€

Total : 54 140€

En cas de validation des travaux, ces derniers seront subventionnés à hauteur de 38 187€ par la CAF du Loiret.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'accord de rénovation et d'extension de l'accueil adolescents avec la CAF du Loiret.

07) Point d'informations élections

a) Dates des prochaines élections

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

Afin de pouvoir voter aux élections présidentielles, la date butoir pour s'inscrire sur les listes est le 2 mars 2022 via le téléservice et le 4 mars 2022 avec le formulaire papier.

b) Inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, toute l'année, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

c) Procurations

On peut donner procuration à une personne habitant sur une autre commune, dès lors que celle-ci est inscrite sur une liste électorale.

Le dispositif Maprocuration se déroule en 3 étapes :

- Vous effectuez votre demande de procuration sur www.maprocuration.gouv.fr après vous être authentifié via FranceConnect et avoir indiqué une adresse électronique (e-mail). Vous indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place et vous précisez pour quelle élection ou quelle période vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevez par courriel une référence à 6 caractères.

- Muni de cette référence de dossier et d'une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quel que soit son lieu. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. Votre identité apparaît alors à l'écran et est contrôlée au regard de la pièce d'identité présentée. La validation par l'OPJ ou l'APJ déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.

- Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

08) Urbanisme : dématérialisation

A compter du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) par voie électronique.

Si le pétitionnaire conserve toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier s'il le souhaite, ce service dématérialisé offrira aux pétitionnaires :

- Une amélioration de la disponibilité du service pour le dépôt des DAU (24h/24)
- Une plus grande transparence sur l'état d'avancement des dossiers
- Une réduction des coûts liés à la constitution et au dépôt des DAU (professionnels)

Pour répondre à cet objectif et dématérialiser l'ensemble de la chaîne d'instruction des DAU, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine via leur service instructeur commun, ont construit en collaboration avec les communes, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Cette téléprocédure dont l'accès est « gratuit » permettra aux particuliers comme aux professionnels le dépôt et l'instruction en ligne de des dossiers suivants :

- Déclaration Préalable
- Certificat d'Urbanisme d'information et opérationnel
- Permis de construire
- Permis d'Aménager
- Permis de Démolir
- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Lien pour accéder à vos demandes de dossiers d'urbanisme :

<https://gnau30.operis.fr/terresduvalde Loire/beauceLoiretaine/gnau/>

09) Syndicat de Production Eau Potable Artenay Sougy : avenant n°1

Monsieur Le Maire informe les élus que le Syndicat de Production d'Eau Potable Artenay-Sougy a signé un avenant prolongeant de 6 mois le marché d'assistance technique à l'exploitation de production d'eau potable du 1er janvier au 30 juin 2022.

Ce délai permettra au syndicat de relancer le marché.

10) Affaires diverses

- Recensement de la population : 1981 habitants au 1^{er} janvier 2022.

- Inauguration de la plaque sur la guerre de 1870 le 28 janvier à 17 h 00 au cimetière

- Communauté de Communes : Monsieur le Maire informe les élus qu'à sa demande, la CCBL a relancé le dossier d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le complexe sportif sur la commune d'Artenay

- Syndicat Mixte Artenay Poupry : la tranche 3 a été validée et sera labellisée site industrie national « clé en main industriel »

- Le Bulletin municipal va être distribué prochainement ainsi que le plan de la commune d'Artenay financé par des artisans commerçants.

- Indemnité inflation : elle sera versée aux agents concernés en janvier.

- Chemin accès Rue du Nan : Monsieur le Maire précise qu'il s'est rendu, en présence d'administrés, derrière le lotissement rue du Nan. Quelques riverains rue de Paris ayant une sortie derrière la rue du Nan souhaitent avoir un accès véhicule. La commune va se renseigner auprès de la Communauté de Communes et l'association des Maires du Loiret pour voir les faisabilités et les règles juridiques de prescriptions.

- Point COVID

- La navette est suspendue jusqu'au 21 janvier sous réserve de prolongation.
- Fermeture du Local Jeunes jusqu'au 21 janvier.
- Les vœux ont été annulés. Vœux à Radio Vag le 23 janvier.

- Grève jeudi 13 janvier : 5 enseignants grévistes en élémentaire, mise en place du service minimum.

- Inauguration du giratoire de la RD 2020 le 1^{er} février à 17h

TOUR DE TABLE

Mme CHARON

Le centre de vaccination COVID ouvre ses portes du 31 janvier au 3 février 2022 à la salle des fêtes.

M LE METTE

Demande pour qu'il y ait une collecte de sang sur la commune d'Artenay.

Mme CHEVOLOT

Distribution du bulletin municipal à partir de jeudi 13 janvier.

M GUDIN

Les classes sont-elles équipées de capteurs CO2 ?

Des études sur le sujet ont été sollicitées. L'AMF demande une prise en charge de l'état.

M GUYON, stipule que M. CONAN pourrait nous aider sur le choix d'un fournisseur

M DAUDIN nous informe que les capteurs ont un certain coût : 50€ mais peu fiable. Tarif raisonnable pour un détecteur à 150 €

Les tracteurs passent toujours dans Autroche.

M. JACQUET a contacté le directeur de TEREOS pour les faire dévier. Cependant les chauffeurs ne respectent pas. M. JACQUET va informer les gendarmes.

Mme CLÉMENT

Emission en direct le 23 janvier pour les vœux du maire d'Artenay sur les ondes de Radio Vag.

M BAILLON

Le radar pédagogique situé rue d'Orléans est très bien.

Ce radar sera déplacé par la suite rue de Chartres.

M DAUDIN

Réunion de chantier pour les travaux du cabinet médical tous les mardis matins.

La première dalle a été coulée, les menuiseries ont été choisies ainsi que les sols.

Il n'y a pas d'imprévu pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.